



## Agence de l'Atrium

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exception (Succession)

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION		
6% TTC	pour les prix inférieurs à	100 000 €		Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 6 € / m <sup>2</sup>	Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
de 5,5% TTC	pour les prix entre	100 001 € et 300 000 €				
de 5% TTC	pour les prix entre	300 001 € et 500 000 €		Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 24 € / m <sup>2</sup>	Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
de 4,5% TTC	pour les prix entre	500 001 € et 700 000 €				
4% TTC	pour les prix supérieurs à	700 001 €		Frais d'entremise et de négociation	1 mois de loyer charges comprises pour le surplus	A la charge du bailleur, offerts pour les clients en gestion locative
Gestion locative						
Pack gestion Basic : 6% TTC du loyer encaissé Pack gestion Confort : 8% TTC du loyer encaissé Assurance Loyers Impayés : 2,5% TTC du loyer encaissé						

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 20/02/2020 et du mandat numéro 660

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial